Nations Unies S/PV.8105



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8105e séance

Jeudi 16 novembre 2017, à 15 heures
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

17-38593 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je serai très bref. Ma délégation tient à ce qu'il soit pris acte du fait qu'elle appuie le projet de résolution S/2017/933, déposé par la Fédération de Russie et la Chine.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil a pris note de l'appui de la délégation bolivienne au projet de résolution S/2017/933.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République arabe syrienne à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2017/933 et S/2017/962, qui contiennent les textes de deux projets de résolution, respectivement.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons, Monsieur le Président, que le projet de résolution S/2017/933, déposé par la Fédération de Russie, soit mis aux voix en deuxième position, après le projet de résolution S/2017/962, déposé par les États-Unis d'Amérique. Nous savons que les États-Unis vous ont fait savoir, ainsi qu'au Conseil, que nous devrions voter sur notre projet de résolution en premier, conformément à l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, mais nous ne sommes pas d'accord avec ce raisonnement. Il est impossible que notre projet de résolution soit mis aux voix en premier sans notre permission, pour les raisons suivantes.

L'ordre de priorité défini dans l'article 32, concernant l'examen des projets de résolution en fonction de l'ordre de dépôt, donne le droit et la possibilité à quiconque a déposé le premier projet de résolution de demander à ce qu'il soit mis aux voix en premier dans les cas où un contre-projet a été présenté au Conseil, c'est-à-dire, dans le cas présent, le projet de résolution déposé par les États-Unis. Cependant, c'est un privilège dont on peut choisir de ne pas se prévaloir. Un dépôt en application de l'article 32 n'est pas la même chose qu'un texte en bleu. Les deux sont souvent confondus, à tort. Si nous suivons le règlement intérieur, le dépôt doit inclure la publication en bleu et la demande de vote. La délégation des États-Unis a été la première à demander un vote, et dans ce cas, notre projet de résolution doit être mis aux voix en deuxième position, car nous avons fait notre demande après eux. Nous insistons donc pour que notre projet de résolution soit mis aux voix en deuxième position.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vais donner lecture de la première partie de l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, selon lequel « Les propositions principales et les projets de résolution ont priorité dans l'ordre où ils sont présentés. »

Mes amis russes ont choisi, une fois de plus, de prétendre qu'ils suivent la procédure établie, sauf lorsqu'elle s'applique dans un cas où cela ne leur plaît pas. Ce que nous devons faire est suivre la procédure. L'article 32 stipule exactement quel ordre nous devons suivre. Nous n'avons pas besoin de voir les Russes imposer leur présence et dire « Nous n'aimons pas la réponse à cette question, donc nous voulons que vous la changiez ». Je pense que le Conseil doit faire preuve de discipline, respecter l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et laisser de côté la politique dans cette situation.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous ne jouons pas de jeu politique ici. Mais d'un autre côté, peut-être bien que si, car si nous ne jouions pas de jeu politique, nous ne serions pas en train d'avoir ce débat aujourd'hui. Mais même si nous avons examiné cette question, la pratique du Conseil varie en la matière. Nous n'allons pas approfondir le sujet maintenant, car nous ne voyons pas l'intérêt de s'enliser dans des débats de procédure. Nous vous demandons simplement, Monsieur le Président, de soumettre la question à un vote de procédure. Nous proposons de mettre le projet de résolution russe (S/2017/933) aux voix en second lieu, après le vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2017/962).

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) **:** L'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité stipule que les propositions

principales et les projets de résolution ont priorité dans l'ordre où ils sont présentés.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous demandons que l'on procède à un vote de procédure.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Nebenzia et Mme Haley de leurs observations. De notre point de vue, conformément à l'article 32 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qui stipule que les propositions principales et les projets de résolution ont priorité dans l'ordre où ils sont présentés, le projet de résolution déposé par la Russie (S/2017/933) doit être par conséquent être mis aux voix en premier lieu. Le représentant de la Fédération de Russie a demandé un vote de procédure sur la question de savoir si le projet de résolution de la Fédération de Russie doit être mis aux voix en second lieu et le projet de résolution des États-Unis d'Amérique (S/2017/962) en premier lieu.

Je vais mettre la motion de procédure aux voix maintenant.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Bolivie (État plurinational de), Chine, Fédération de Russie

Votent contre :
France, Italie, Japon, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :
Égypte Éthiopie Kazakhstan Sénégal, Uruguay

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 3 voix pour, 7 voix contre et 5 abstentions. La motion de procédure n'est pas adoptée, parce qu'elle n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Dans ce cas, Monsieur le Président, conformément à l'article 35 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, qui stipule qu'une proposition ou un projet de résolution peuvent être retirés à tout moment tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'un vote, les coauteurs du projet de résolution figurant dans le document S/2017/933 souhaitent le retirer.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document S/2017/962, déposé par les États-Unis d'Amérique, la France, l'Italie, le Japon, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et l'Ukraine.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :
Bolivie (État plurinational de), Fédération de Russie

S'abstiennent :
Chine, Égypte

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 11 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies donne au Conseil la responsabilité de

> « constater l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression et de faire des recommandations... pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales ».

L'une des plus graves menaces à la paix et à la sécurité est l'emploi d'armes chimiques. C'est pourquoi, depuis plus de deux décennies, la communauté internationale interdit la fabrication, le stockage et l'emploi des armes chimiques. Depuis près de cinq ans, le Conseil travaille sans relâche pour mettre fin à l'emploi de ces armes en Syrie.

Mais pour la dixième fois en ce qui concerne la Syrie et pour la quatrième fois en ce qui concerne les armes chimiques, la Russie a activement entravé la capacité de la communauté internationale d'identifier les personnes qui ont perpétré des attaques à l'arme chimique. La Russie a déjà recouru au veto dans le passé afin d'empêcher le Conseil d'agir pour faire respecter le principe de responsabilité en Syrie. La Russie a inventé des raisons de ne pas appuyer un mécanisme

qu'elle a contribué à mettre en place, car les conclusions scientifiques auxquelles il est parvenu ne lui convenaient pas. La Russie a agi pour empêcher la tenue de ces enquêtes à de nombreuses reprises, mais aujourd'hui, elle frappe un grand coup. La Russie a tué le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui bénéficie de l'appui écrasant du Conseil.

En éliminant notre capacité d'identifier les assaillants, la Russie a sapé celle de prévenir de futures attaques. Al-Assad et l'EIIL ne recevront plus d'avertissements pour l'utilisation d'armes chimiques à cause des agissements de la Russie aujourd'hui. Le message adressé à tous ceux qui sont à l'écoute aujourd'hui est clair : la Russie accepte, en fait, l'utilisation des armes chimiques en Syrie. Comment pouvons-nous donc croire que la Russie est supposée appuyer la paix en Syrie? Comment prendre au sérieux sa proposition de tenir des pourparlers politiques à Sotchi?

Je ne me rappelle plus du nombre de fois où j'ai imploré ici, dans cette salle, la Russie de faire ce qui est juste en Syrie. Mais la Russie a préféré plutôt jouer à des petits jeux. La Russie veut un mécanisme, mais pas un mécanisme qui soit indépendant. Elle veut l'établissement de rapports, mais pas s'ils tiennent la Syrie pour responsable. Si les membres du Conseil prêtent attention, ils verront que les Russes trouvent que le Mécanisme d'enquête conjoint fait du bon travail lorsqu'il impute à l'État islamique d'Iraq et du Levant la faute de l'utilisation d'armes chimiques, mais lorsque l'auteur est l'un de ses amis, c'est le Mécanisme qui devient tout à coup le problème, pas l'ami qui a commis le crime.

C'est parce qu'elle est consciente que défendre l'utilisation d'armes chimiques par un régime quelconque est dommageable à son image que la Russie tente de créer des diversions. Dans ce cas, la diversion est le projet de résolution qu'elle propose, un projet qui lui permettrait ainsi qu'à tout autre membre de microgérer le Mécanisme d'enquête conjoint, mettant le Conseil dans une position absurde – celle qui consiste à faire entrer le loup dans la bergerie – et qui donnerait la possibilité à des pays comme la Russie et la Syrie de dire comment, quand et où enquêter sur l'utilisation d'armes chimiques.

Ces dernières semaines, les États-Unis ont déployé des efforts considérables pour travailler avec la Russie à l'élaboration de notre projet de résolution. C'est une honte d'apprendre aujourd'hui qu'ils prévoyaient pendant tout ce temps-là d'utiliser leur droit de veto. Nous avons par trois fois révisé notre projet de résolution pour tenir compte des réserves de la Russie et de tous les membres du Conseil. Dans le même temps, la Russie a refusé de tenir ne serait-ce qu'une seule consultation sur son propre projet de résolution, alors que nous en avons tenu plusieurs. Il est clair maintenant que la seule préoccupation qu'avait la Russie concernait le Mécanisme d'enquête conjoint et le fait qu'il existe et qu'il a été en mesure de dévoiler la vérité. La Russie a espéré cacher la vérité sur les armes chimiques en Syrie, mais elle a échoué. Nous savons qui est derrière ces attaques. Le Mécanisme d'enquête conjoint nous en a informé encore et encore. Les États-Unis ne renonceront pas et continueront de s'efforcer de rendre justice aux victimes en Syrie.

Tragiquement, ces attaques se poursuivent. On continue de faire état de nouveaux cas présumés. La Russie a détruit notre meilleur moyen de désigner l'auteur de ces attaques, mais ce n'est pas le seul dont nous disposons pour mettre fin à cette pratique barbare. Il y a la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne. Il y a le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011, qui a pour mandat de recueillir des preuves pour lancer des poursuites pénales indépendantes contre ceux qui commettent des atrocités en Syrie.

Et, s'il y a lieu et si besoin est, il y a les États-Unis d'Amérique. Malgré ce que ses protecteurs russes font au Conseil de sécurité, le régime d'Assad doit bien comprendre que les États-Unis n'acceptent pas l'utilisation par la Syrie d'armes chimiques. Comme nous l'avons fait en avril – et nous le referons encore si nécessaire – nous défendrons la norme internationale contre l'utilisation d'armes chimiques. Il serait sage pour le régime d'Assad d'entendre cet avertissement.

La Conseil de sécurité a créé le Mécanisme d'enquête conjoint dans un rare moment d'unité. Je remercie les autres membres du Conseil de leur soutien, mais quelle honte que la Russie nous ait amenés là nous en sommes. Quelle honte que la Russie se soit avérée être un Gouvernement dont l'allégeance va au régime syrien, et non à la vérité ou à la protection des civils innocents. La Russie a peut-être réussi à faire taire une voix indépendante en Syrie aujourd'hui, mais d'autres sont là pour reprendre le flambeau, et nous ne nous

arrêterons pas jusqu'à ce que justice soit rendue aux victimes et jusqu'à ce que les auteurs d'attaques à l'arme chimique en Syrie aient à en répondre.

M. Delattre (France) : La France est consternée par le vote d'aujourd'hui, résultat du veto russe. Particulièrement grave en lui-même, ce résultat est potentiellement très lourd de conséquences pour l'avenir. La situation à laquelle nous sommes confrontés, l'usage avéré d'armes chimiques en Syrie, fait en effet partie de ces cas d'école qui devraient provoquer une mobilisation unanime et immédiate du Conseil de sécurité.

Toutes les conditions sont réunies pour cela. Face à l'usage abject d'armes chimiques en Syrie, le Conseil de sécurité crée le Mécanisme d'enquête conjoint, chargé d'établir les faits et les responsabilités. Conformément à son mandat, ce mécanisme d'enquête travaille d'arrache-pied, avec un professionnalisme et une impartialité incontestables; il aboutit à des conclusions claires, parfaitement documentées, prouvant sans ambiguïté la responsabilité du régime syrien dans plusieurs cas et, dans d'autres, celle de Daech.

Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les professionnels de la confusion, nous ne sommes pas ici dans une zone grise. La situation dans toute son horreur est d'une pureté de cristal. Au XXIe siècle, des terroristes, mais aussi un État, utilisent à dessein des armes chimiques pour massacrer des femmes et des enfants, notamment. Leurs visages défigurés par une mort atroce hanteront longtemps nos mémoires et nos consciences.

Et, face à cette situation, l'un des grands acteurs de la communauté internationale, l'un des grands partenaires de mon pays, à qui l'unissent tant de liens, décide pour la quatrième fois de mettre son veto au renouvellement de ce mécanisme, pour protéger le régime de Damas. Une telle attitude laisse sans voix ceux qui respectent profondément la Russie. Cela ne peut pas être le dernier mot de ce grand pays, dont le rôle dans l'équilibre international est déterminant.

C'est d'autant plus vrai que la raison d'être du Mécanisme d'enquête conjoint est plus avérée que jamais. Plus de 60 cas d'emploi doivent être examinés. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques nous a encore confirmé l'emploi de gaz sarin le 30 mars dernier à Latamné. Voilà pourquoi la France a soutenu le projet de résolution préparé par les États-Unis et tient à saluer les efforts de nos amis américains, qui ont travaillé avec toutes les délégations pour proposer le renouvellement du Mécanisme, en présentant un texte équilibré qui contient des concessions substantielles visant précisément à tenter de rassembler le Conseil.

Mesurons bien, tous ensemble, la gravité des enjeux. Au-delà de la seule Syrie, ce qui est en jeu c'est d'abord la sauvegarde des droits de l'homme les plus élémentaires et la lutte contre l'impunité. L'emploi des armes chimiques n'est pas seulement insoutenable moralement et inacceptable sur le plan du droit. Il s'agit aussi d'une terrible régression pour nous tous, alors que le régime syrien et Daech rivalisent dans l'horreur et la barbarie.

Ces atrocités constituent, ne l'oublions pas, des crimes de guerre. Et elles ont fait du terrorisme chimique une dangereuse réalité. Ce qui est en jeu aujourd'hui, c'est aussi l'avenir du régime international de non-prolifération chimique. Alors que les régimes internationaux de non-prolifération sont l'un des acquis principaux des dernières décennies, ne laissons pas le plus abouti d'entre eux, le régime chimique, miné par les divisons et les calculs. Ce serait un précédent mortel pour les autres régimes de non-prolifération, et une attitude irresponsable dont nous payerions tous le prix fort.

L'usage d'armes chimiques par quiconque n'est pas seulement une abomination morale, à l'encontre des principes les plus élémentaires d'humanité. Détourner le regard, accepter sans réagir l'emploi d'armes chimiques en Syrie, reviendrait de fait à donner un blanc-seing, un feu vert, à la multiplication et à l'emploi de ces armes ailleurs, et créerait de surcroît le terreau le plus favorable pour le terrorisme chimique que nous redoutons tous.

Nous avons créé le Mécanisme d'enquête conjoint, à l'initiative conjointe de la Russie et des États-Unis, pour transcender nos désaccords politiques et pour établir la vérité. Nous l'avons fait pour cela. Alors, quelle faute morale et quelle erreur stratégique, à l'heure de vérité, pour ceux qui renient notre parole et nos engagements communs.

Le Mécanisme d'enquête conjoint n'est pas et n'a jamais été un outil de l'Occident. Il est notre bien commun, celui de la communauté des nations dans son ensemble, que nous avons le devoir de consolider. C'est dire combien ce Mécanisme ne peut pas, ne doit pas, devenir l'otage des querelles politiques ou pire, des jeux tactiques. Affaiblir le Mécanisme d'enquête conjoint, c'est jouer avec le feu et c'est risquer de miner durablement le régime de non-prolifération chimique que

nous avons construit ensemble pierre après pierre. Le Mécanisme d'enquête conjoint doit pouvoir poursuivre ses activités sans précondition, ni ingérence.

Seule une solution politique permettra de mettre un terme à ce terrible conflit en Syrie par une transition démocratique négociée et crédible, conforme à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève. Mais il n'y aura pas de paix durable en Syrie dans l'impunité. L'apaisement passe par la justice, et la justice impose d'avoir les moyens d'établir la vérité sur les auteurs des atrocités de Khan Cheïkhoun et des autres attaques chimiques, qui devront répondre de leurs actes criminels.

Je voudrais partager avec le Conseil une conviction profonde. Le vote d'aujourd'hui ne peut pas être le mot de la fin. La France ne se résignera ni à ce constat d'échec, ni aux jeux politiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Face à l'immensité et à la gravité de ces enjeux, nous n'avons pas le droit de renoncer et de nous décourager. Le Conseil peut compter sur la France pour continuer ses efforts dans toutes les enceintes appropriées afin de lutter contre l'impunité, en Syrie et ailleurs, et afin de promouvoir, toujours et partout, la consolidation des régimes de non-prolifération dont dépend notre sécurité à tous.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : La réunion d'aujourd'hui est en effet regrettable. J'espère que les victimes d'attaques à l'arme chimique n'ont pas suivi notre débat jusqu'à présent et, en particulier, le vote sur le projet de résolution d'aujourd'hui, que nous avons appuyé fermement. Je dois dire qu'il est très regrettable que le Conseil, une fois de plus, n'ait pas su faire preuve d'unité pour proroger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. De nombreux efforts louables ont été déployés à cette fin, surtout ces derniers jours. Le Mécanisme a été créé à l'unanimité par le Conseil de sécurité, avec un objectif clair. Cet objectif existe toujours, ainsi que l'opposition à ce Mécanisme. Je voudrais néanmoins réitérer quelques points.

Nous condamnons sans équivoque et dans les termes les plus fermes l'utilisation à maintes reprises d'armes chimiques en Syrie. Le Mécanisme d'enquête conjoint ainsi que ses enquêtes objectives, impartiales et indépendantes peuvent compter sur notre plein appui. Nous avons confiance en son professionnalisme, ses compétences techniques et son analyse criminalistique détaillée. Nous avons fourni au Mécanisme des compétences techniques et un appui financier. Le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint doit être prorogé de toute urgence, pour les motifs suivants, qui sont bien connus.

Premièrement, comme vient de le dire l'Ambassadeur de la France, le Mécanisme d'enquête conjoint joue un rôle essentiel dans la protection du dispositif international de désarmement et de non-prolifération.

Deuxièmement, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques est encore en train d'examiner une soixantaine de cas d'utilisation présumée d'armes chimiques en Syrie, qui pourraient être renvoyés au Mécanisme d'enquête conjoint. L'attaque au sarin perpétrée le 30 mars à Latamné, décrite dans le dernier rapport de la Mission d'établissement des faits en République arabe syrienne (S/2017/931), en est un bon exemple. En tant que membres du Conseil, il est de notre devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que toutes ces attaques fassent l'objet d'une enquête et pour que ceux qui en sont responsables répondent de leurs actes. L'utilisation d'armes chimiques est illégale. Elle représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et peut constituer un crime de guerre ou un crime contre l'humanité. Il ne saurait y avoir d'impunité pour de tels crimes.

Troisièmement, nous pensons que le Mécanisme d'enquête conjoint a un effet de dissuasion important. Les risques de nouvelles attaques à l'arme chimiques en Syrie pourraient se multiplier sous nos yeux si nous ne renouvelons pas le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint.

Nous avons écouté attentivement tous les arguments présentés par les membres du Conseil au cours des dernières semaines. Nous estimons qu'il est possible de parvenir à un compromis. Le Mécanisme d'enquête conjoint a été mis en place par le Conseil avec un objectif très clair. Cet objectif existe toujours. Il devrait être possible de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, mais seulement si le Conseil fait preuve d'unité. Nous sommes d'avis qu'il faut poursuivre tous les efforts visant à parvenir à un accord. Nous apporterons notre appui à toutes les tentatives sérieuses et sincères de proroger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous continuerons à participer aux efforts visant à trouver une solution.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a coparrainé et voté pour le projet de

résolution publié sous la cote S/2017/962 sur la base de la position suivante.

Les allégations persistantes d'utilisation d'armes chimiques en Syrie, qui provoquent d'énormes souffrances et constituent une violation flagrante du droit international, exigent une réponse ferme et intransigeante de la part du Conseil, qui doit non seulement condamner ces crimes ignobles, mais aussi prendre des mesures efficaces, notamment en mobilisant tous les outils dont il dispose à cette fin et en s'abstenant de saper leur efficacité pour garantir le respect du principe de responsabilité. L'Ukraine salue les efforts déployés par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies en vue de l'exécution de son mandat, sur la base des principes d'impartialité, d'objectivité et d'indépendance. C'est le seul outil dont dispose le Conseil qui a pour mandat d'identifier ceux qui ont organisé et perpétré l'utilisation d'armes chimiques. Aucune divergence d'opinion sur le dossier des armes chimiques en Syrie ne devrait justifier des actions visant à détruire le Mécanisme d'enquête conjoint, car cela revient en réalité à mettre à l'abri de la justice ceux qui ont commis des atrocités criminelles.

Une fois de plus, aujourd'hui, le Conseil a manqué à ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Le fait que le Conseil ne fait toujours rien face aux attaques à l'arme chimique en Syrie ne fait que renforcer l'impunité et envoie un signal aux auteurs de tels actes qu'ils peuvent commettre des meurtres en toute impunité. En dépit de l'appui de la très grande majorité, c'est désormais devenu une habitude qu'un membre du Conseil continue de bloquer toutes les décisions qui pourraient nous aider à traduire en justice les auteurs d'atrocités commises en Syrie.

C'est faire preuve d'un grand cynisme que de jouer la carte du Mécanisme d'enquête conjoint dans le cadre d'un jeu politique, et les membres responsables de la communauté internationale ne peuvent pas comprendre ou accepter ce genre d'attitude. Je tiens à saluer sincèrement le dévouement et la souplesse dont a fait preuve la délégation américaine, qui a tout mis en œuvre pour préserver le Mécanisme d'enquête conjoint, notamment en tenant compte dans le texte final, autant que possible, des préoccupations exprimées par différents membres du Conseil tout en préservant l'aspect fondamental du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, à savoir mener des enquêtes et identifier les responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Malheureusement, le problème n'est pas qu'il existe des approches divergentes. Le problème c'est que des efforts résolus sont déployés en vue de détruire un système international fondé sur le respect des normes et des principes du droit international, qui a été édifié minutieusement pendant de nombreuses décennies, par nous-mêmes et nos prédécesseurs.

En dépit des résultats du vote, je pense que nous devons poursuivre nos efforts conjoints pour défendre et rétablir le respect du droit international. Je tiens à réitérer que le temps de la justice viendra.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout du chemin en ce qui concerne le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. C'est un chemin sur lequel tous les membres du Conseil de sécurité se sont engagés ensemble il y a deux ans. Nous l'avons fait dans l'espoir que ceux qui utilisent des armes chimiques en Syrie seraient identifiés et tenus de rendre des comptes. Le veto d'aujourd'hui a porté un rude coup à cet espoir.

Sous la houlette des Groupes de direction actuels et précédents, les membres du personnel du Mécanisme ont travaillé avec patience et diligence en vue de la manifestation de la vérité. Je leur rends hommage aujourd'hui. Grâce à leurs efforts, aujourd'hui, le monde sait ce qui s'est passé à Talmenes, à Sarmin, à Marea, à Qmenas, à Khan Cheïkhoun et à Oum Haouch.

Ne nous y trompons pas : le Mécanisme a réussi. C'est la Russie qui a échoué. Elle n'a pas été à la hauteur des responsabilités qui lui incombent en tant que membre permanent du Conseil de sécurité. Elle n'a pas tenu son rang d'État partie à la Convention sur les armes chimiques. Elle n'a pas servi la paix qu'elle prétend souhaiter en Syrie.

Nous avons déjà connu cette situation. Ce n'est pas la première fois cette année que nous tentons de reconduire le mandat du Mécanisme. Il y a moins d'un mois, dans cette même salle, nous avons vu la Russie opposer son veto à une simple prorogation technique du mandat (voir S/PV.8073) – prorogation qui ne mettait aucune partie en cause et n'ajoutait pas la moindre condition. Nous avons travaillé sans relâche, à la faveur de longues consultations entre membres du Conseil, pour essayer de comprendre les préoccupations de la Russie et trouver une façon de reconduire le mandat qui nous mettrait tous d'accord. Le projet des États-Unis, pour

lequel nous sommes fiers d'avoir voté, était équilibré et raisonnable.

La Russie, en revanche, a refusé d'engager un dialogue constructif. Le mois dernier, dans cette salle, elle a justifié son veto par des élucubrations. Par contre, durant les négociations, ses experts ont expliqué très clairement pourquoi ils ne soutiendraient pas la reconduction du Mécanisme. En substance, ils ne peuvent pas – ou plutôt, ne veulent pas – accepter une enquête qui accuserait leurs alliés syriens, si sérieuse soit-elle, si indéniables soient les preuves. La Russie affirmera qu'elle a fait son possible, qu'elle a présenté un texte concurrent, mais son texte ne visait qu'à contredire et discréditer ce qui avait déjà été démontré au prix de grands efforts, à savoir que le régime syrien est coupable d'un emploi flagrant et répété d'armes chimiques contre son propre peuple.

Le septième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (S/2017/904, annexe), comme nous l'avons entendu la semaine passée du chef du groupe de direction (voir S/PV.8090), détaille la méthode pointilleuse qui a été utilisée pour enquêter – l'exploration d'autres hypothèses, le recoupement soigneux des sources et le recours à des experts indépendants et internationalement reconnus pour l'analyse des données. Face à cet examen clair et attentif et à la conclusion qui en est ressortie, la Russie a incorporé dans son texte toute une série d'exigences relevant du sabotage et tenté d'affaiblir sensiblement les attributions du Mécanisme. Elle a exigé que celui-ci prélève des échantillons sur une base aérienne syrienne, alors qu'il a expliqué de façon limpide pourquoi cela ne ferait pas avancer l'enquête. Elle a exigé que le Mécanisme se rende à Khan Cheïkhoun, où il s'exposerait à des risques d'attaque inacceptables. Elle a calomnié l'impartialité, l'expérience et l'expertise du personnel du Mécanisme, ignorant le rapport professionnel et complet que ses membres avaient établi et le fait même qu'elle s'était initialement prononcée en faveur de la création du groupe. La Russie attend du Mécanisme qu'il ne prête foi qu'aux témoignages approuvés par le Syrie et à la version syrienne des faits. Pourquoi des preuves fournies par une partie au conflit accusée de crimes de guerre auraient-elles plus de poids que les témoignages recoupés de victimes et d'observateurs et les résultats d'analyses scientifiques objectives des preuves matérielles?

Grâce au veto de la Russie aujourd'hui, les combattants de Daech seront à la fête avec Al-Assad. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques enquête actuellement sur d'autres affaires. Ce vote signifie que le Mécanisme ne s'efforcera pas d'identifier les auteurs de ces crimes atroces. La manière dont la Russie met clairement à profit sa position au Conseil de sécurité pour faire obstacle à cette enquête montre une fois encore qu'en tant que partie au conflit elle ne peut pas être crédible comme chef de file dans le processus politique, par exemple lorsqu'elle propose de réunir les parties syriennes à Sotchi.

La plupart d'entre nous ici sont résolument attachés à l'interdiction des armes chimiques. Ce qui s'est produit aujourd'hui ne nous arrêtera pas. Nous continuerons de nous employer à déterminer l'identité et engager la responsabilité de ceux qui ont employé ces armes indignes et à dissuader ceux qui pourraient envisager de le faire à l'avenir. La Russie a joué jadis un rôle positif dans la destruction de l'essentiel de l'arsenal chimique syrien et la création du Mécanisme. Malheureusement, le monde peut aujourd'hui constater que sa politique consiste à présent à protéger l'État syrien, quoi qu'il en coûte à sa réputation.

M. Bermúdez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay déplore que, pour la deuxième fois en moins d'un mois, le Conseil de sécurité n'ait pas été en mesure de reconduire le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Mon pays estime que le Mécanisme est, depuis deux ans, un outil précieux pour enquêter sur les incidents survenus en Syrie pour lesquels l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a établi que des armes chimiques avaient été employées contre la population civile.

Nous n'avons eu de cesse d'exprimer dans cette salle notre confiance totale dans le travail sérieux, indépendant, impartial et objectif du Mécanisme, quelles que soient les conclusions de ses enquêtes. À cette date, le Mécanisme a attribué la responsabilité de l'utilisation d'armes chimiques interdites à des agents du Gouvernement syrien et à des terroristes de Daech. Il s'agit de crimes graves qui ne sauraient rester impunis.

Grâce à l'enquête du Mécanisme, nous avons pu déterminer, dans nombre de ces affaires, qui était derrière l'emploi de telles armes. Pourtant, une fois de plus, en février, le Conseil n'a pas été en mesure d'adopter une résolution visant à sanctionner les parties responsables (voir S/PV.7893). C'est pourquoi nous réaffirmons notre position – partagée par les presque 120 signataires du code de conduite élaboré par le Groupe Responsabilité, cohérence et transparence – selon laquelle les membres

du Conseil qui ont le droit de veto devraient s'abstenir d'y avoir recours dans les cas de crimes atroces, tels que les attaques dont le Mécanisme est actuellement saisi.

Il est paradoxal, frustrant et triste de voir tant d'obstacles semés sur la route d'un mécanisme qui a été créé par le Conseil lui-même il y a deux ans (voir S/PV.7501). Pour des crimes graves comme ceux sur lesquels le Mécanisme essaie d'enquêter, ne pas enquêter équivaut à dissimuler. Nous répétons que ces crimes abominables ne sauraient rester impunis, quels qu'en soient les auteurs. Nous demandons instamment à tous les membres du Conseil de continuer à s'efforcer de réunir un consensus afin que le Mécanisme puisse poursuivre ses travaux.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation partage la profonde frustration exprimée cet après-midi par plusieurs membres du Conseil de sécurité. Il s'agit indéniablement d'un échec collectif, mais, à bien y regarder, on pouvait s'y attendre. Nous sommes tous venus ici aujourd'hui avec le texte de nos déclarations tout en sachant que nous n'obtiendrions pas le consensus requis pour l'adoption d'une résolution. Une fois de plus, le Conseil de sécurité fait mauvaise impression en ne parvenant pas à se montrer uni face à une question si délicate.

La Bolivie réaffirme sa condamnation la plus ferme et catégorique de l'emploi d'agents chimiques comme armes. Celui-ci constitue un acte criminel injustifiable où que ce soit, quand que ce soit et quels qu'en soient les auteurs, dans la mesure où il faut y voir une violation grave du droit international et une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous notons également une fois encore que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies doit œuvrer de la façon la plus méthodique, transparente et fondamentalement dépolitisée qui soit pour éviter toute instrumentalisation de ses travaux.

La reconduction du mandat doit préserver l'intégrité et l'indépendance du Mécanisme. Il nous faut donc tenir compte uniquement de l'objectif qui a présidé à sa création et à la définition de méthodes de travail claires pour éviter les erreurs du passé. Sa tâche doit être accomplie de manière parfaitement méthodique, technique et fiable, à la faveur d'enquêtes indépendantes, impartiales, complètes et concluantes.

Lors de notre dernière séance en date sur la question (voir S/PV.8090), certaines délégations ont relevé des aberrations techniques dans le dernier rapport en date du Mécanisme (S/2017/904, annexe). Nous estimons qu'il faut en tenir compte et y remédier afin d'améliorer l'action du Mécanisme en évitant de reproduire ces erreurs dans les enquêtes futures. La Bolivie a voté contre le projet de résolution figurant dans le document S/2017/962 car il prévoyait expressément que le Mécanisme et la mission d'établissement des faits en République arabe syrienne se rendent sur les lieux des incidents pour recueillir des preuves plus concluantes in situ aux fins d'une enquête plus complète. Nous restons déterminés à continuer d'œuvrer au renforcement des procédures d'enquête dans une plus grande transparence et, pour ce faire, appelons le Conseil à aplanir ses différences et à unir ses efforts pour préserver son unité sur une question qui revêt tant d'importance pour la communauté internationale.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Comme ma délégation l'a souligné au début de la présente séance, dans le cadre de l'article 35 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité et en conformité avec cet article, nous avons appuyé le projet de résolution (S/2017/933) déposé par les délégations russe et chinoise. Cela étant dit, ma délégation demande à la présidence de mettre le projet de résolution aux voix, comme le prévoit l'article 35 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai pris note de cette demande.

M. Alemu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : On me permettra de dire, en toute franchise, que je ne crois pas que ce qui s'est passé aujourd'hui dans cette salle soit une source de fierté pour le Conseil de sécurité, l'organe des Nations Unies chargé d'une immense responsabilité : la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est peut-être un signe des temps. Nous savons que, si la communauté internationale veut réussir à maîtriser les armes chimiques et à éliminer leur utilisation, il faut que des pays comme les États-Unis et la Russie œuvrent de concert à faire en sorte que ce noble objectif soit atteint. Il n'y a pas d'autre moyen.

Pour parler franchement, la question est devenue si politisée qu'il semble désormais extrêmement difficile de centrer son attention sur le véritable problème. Soit dit en passant, la situation en Syrie nous a toujours semblé être politisée – qu'il s'agisse non seulement de cette question spécifique, mais d'autres également. De

notre point de vue, il n'est pas judicieux de rejeter sur tel ou tel État la responsabilité de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Tous les problèmes auxquels nous nous heurtons semblent être imputables au fait que nous ne réussissons pas à nous concentrer sur la question centrale, ce qui est un risque courant et, j'ajouterais, qui reflète le problème beaucoup plus complexe auquel nous sommes confrontés actuellement.

Je voudrais expliquer pourquoi nous avons décidé de voter pour le projet de résolution (S/2017/962). Premièrement, nous sommes extrêmement soucieux de contribuer à la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous pensons qu'il est encore utile, et qu'il continuera de l'être. La Suède a expliqué pourquoi, et je ne veux pas répéter ce qui a été dit.

Deuxièmement, nous n'étions pas sûrs que l'heure fût venue pour le Mécanisme de tirer la conclusion qu'il a formulée dans son septième rapport (S/2017/904, annexe). À cet égard, les États-Unis ont fait montre d'une souplesse suffisante, ce de quoi nous leur savons gré. Il n'y avait donc aucune raison pour nous de ne pas appuyer le projet de résolution des États-Unis, d'autant que ce pays était prêt à dialoguer avec nous et à accepter des amendements, ce que nous apprécions.

Toutefois, nous voici de nouveau dans l'impasse. L'avenir du Mécanisme d'enquête conjoint est en jeu. Nous n'avons qu'une journée pour le sauver. Nous espérons que nous parviendrons à un consensus pour faire en sorte que le Mécanisme continue d'exister au-delà de demain, ce qui nécessite l'appui de tous. Nous espérons qu'une prorogation technique est une solution que nous pouvons envisager. Nous ne pensons être arrivés au bout du chemin; nous ne sommes pas en accord avec cette position du Royaume-Uni. Nous pouvons encore parvenir à prendre une décision constructive qui permettra de protéger et d'assurer la poursuite du Mécanisme d'enquête conjoint.

M. Umarov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : La lutte contre la prolifération et l'emploi des armes de destruction massive demeure l'une des priorités les plus importantes de la politique étrangère du Kazakhstan. C'est la raison pour laquelle nous sommes extrêmement préoccupés par l'état dans lequel se trouve actuellement le régime de non-prolifération en Syrie, ainsi que dans la région toute entière. Force est de constater que l'emploi d'armes chimiques en Syrie se poursuit, et que les menaces persistantes de terrorisme chimique sont une réalité alarmante. En outre, de nombreuses allégations concernant l'emploi d'agents chimiques en Syrie n'ont pas encore été rendues publiques.

Dans un tel contexte, et étant donné que nous jugeons nécessaire de préserver le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, nous entendions appuyer les deux projets de résolution visant à proroger le mandat du Mécanisme. La lecture du septième rapport du Mécanisme (S/2017/904, annexe) nous a encore confortés dans la conviction que cette enquête devait se poursuivre et que la méthodologie sous-tendant l'enquête devait être pleinement et strictement appliquée.

Toutefois, à notre grand regret, c'est un tableau extrêmement décevant que nous a de nouveau présenté un Conseil incapable d'agir d'une même voix : nous avons beau être un organe collectif, nous ne parvenons pas à agir comme tel. Les résultats du vote montrent clairement, une nouvelle fois, que nous devons davantage nous efforcer de prendre en compte toutes les opinions si nous voulons mener à bien nos travaux. Il est toujours important et pertinent que toutes les parties coopèrent étroitement pour trouver un compromis, quelles que soient les positions de principe initiales.

Il faut féliciter les États-Unis de s'être montrés disposés, durant les dernières consultations, à prendre certains changements en considération. Dans le même temps, nous comprenons les réticences de la délégation russe concernant le rapport du Mécanisme et ses conclusions. Nous estimons qu'il est nécessaire d'améliorer encore les travaux du Mécanisme. Mais les deux parties doivent aplanir leurs divergences, et nous sommes réunis pour faire en sorte de trouver une solution.

Je tiens à souligner une fois encore que, pour le Kazakhstan, la première des priorités est de continuer sans relâche à lutter contre la menace ou l'emploi d'armes chimiques, en Syrie comme partout dans le monde. Aujourd'hui, la situation est la suivante : tous les membres du Conseil sont convaincus qu'il faut que les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint se poursuivent. À l'évidence, toutefois, il doit faire l'objet de certains changements pour répondre aux attentes de tous les pays membres du Conseil de sécurité. Nous appelons donc tous les pays, en premier lieu ceux qui sont à l'origine de la création du Mécanisme, à continuer de prendre une part active aux consultations et de rechercher une

formulation mutuellement acceptable qui permettra au Mécanisme de reprendre ses travaux.

M. Seck (Sénégal) : Alors que nous nous acheminons inéluctablement vers l'expiration du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil de sécurité, chargé, en vertu de la Charte des Nations Unies, de garantir la paix et la sécurité internationales, étale hélas, une fois de plus, ses divisions sur la problématique essentielle des armes chimiques et de leur usage en Syrie. Pourtant, tous autour de cette table, nous convenons de la pertinence du Mécanisme, non seulement en tant qu'instrument de dissuasion, mais aussi de prise en charge des allégations continues de recours aux armes chimiques en Syrie, dans un contexte de risque de terrorisme chimique.

La délégation sénégalaise a voté pour le projet de résolution soumis par les États-Unis (S/2017/962). Elle l'a fait en ayant à l'esprit les souffrances indicibles des populations syriennes, victimes de toutes sortes d'atrocités, y compris la mort douloureuse et lente et les brûlures par les armes chimiques. Elle l'a fait aussi parce que convaincue de l'utilité du Mécanisme conjoint chargé de mettre en œuvre de façon indépendante, impartiale et objective le mandat que lui a conféré la résolution 2235 (2016), mandat qui a été renouvelé par le Conseil, à l'unanimité, par la résolution 2319 (2016). Voilà pourquoi, nous saluons l'esprit d'ouverture et de compromis démontré par la partie américaine porte-plume, y compris en prenant en compte les préoccupations légitimes de beaucoup d'États Membres portant sur l'amélioration de la méthodologie de travail du Mécanisme pour garantir la qualité de ses rapports.

En dépit du résultat de ce vote et des profondes divergences de vues du Conseil sur le septième rapport du Mécanisme d'enquête conjoint (S/2017/904, annexe), ma délégation est d'avis qu'il nous est encore possible d'en revenir au consensus, je dirais même à l'unanimité, qui avait prévalu à la mise en place de ce mécanisme, et donc de parvenir à son renouvellement. Aussi, tout en saluant la réaffirmation faite par la délégation américaine de poursuivre les efforts dans ce sens, nous invitons tous les autres membres à poursuivre ces efforts, à faire preuve de d'esprit de compromis, pour préserver cet instrument qui, pour nous, est une composante importante de l'architecture globale de non-prolifération. Ma délégation redit donc tout son soutien au Mécanisme d'enquête conjoint qui a consenti des efforts louables, en application des résolutions pertinentes du Conseil, pour situer les responsabilités de l'utilisation inacceptable de substances chimiques comme armes contre les populations civiles en République arabe syrienne.

Pour terminer, ma délégation réitère l'impératif d'une solution politique négociée de la crise syrienne, sur la base du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et de la résolution 2254 (2015).

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine est gravement préoccupée par les attaques à l'arme chimique en Syrie et compatit aux souffrances du peuple syrien. La Chine est fermement opposée à l'emploi d'armes chimiques par quiconque, pays, organisation ou personne, à quelque fin que ce soit et dans n'importe quelles circonstances.

Nous avons toujours estimé que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies devait enquêter de manière exhaustive, objective et impartiale sur les attaques chimiques en Syrie, en s'appuyant sur des preuves solides, et en tirer des conclusions qui résistent à l'épreuve du temps et des faits. Ce n'est qu'ainsi que les auteurs et les responsables d'attaques chimiques en Syrie pourront être traduits en justice et que le peuple syrien pourra être libéré des souffrances causées par ces attaques.

La Chine a pris note du fait que dans son récent rapport (S/2017/904, annexe), le Mécanisme conjoint indique que, pour des raisons de sécurité et parce que les attaques avaient eu lieu il y a trop longtemps, il a décidé de ne pas se rendre sur les sites de Khan Cheïkhoun et de Oum Haouch. Nous avons également pris note des divergences de vue qui existent entre certains membres du Conseil au sujet de la méthodologie et des conclusions du Mécanisme conjoint. La Chine est favorable à ce que le Mécanisme poursuive ses travaux. Dans le même temps, nous espérons également qu'il améliorera ses méthodes et procédures de travail, surmontera les difficultés et les problèmes liés aux enquêtes sur place, utilisera des méthodes plus scientifiques et plus rationnelles pour les investigations et la collecte de preuves, et améliorera ses performances afin de garantir la fiabilité et la crédibilité de ses conclusions et de répondre aux préoccupations de toutes les parties.

Aux termes du projet de résolution (S/2017/962) qui vient d'être mis aux voix, le Conseil aurait décidé de prolonger d'un an le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Ce texte contenait des dispositions positives, comme par exemple la condamnation des attaques à

l'arme chimique en Syrie, la nécessité d'enquêter sur les incidents, l'appel à toutes les parties à coopérer avec le Mécanisme pour qu'il effectue des visites sur site et l'inquiétude face à l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, en particulier des organisations terroristes. Toutefois, en ce qui concerne les mesures spécifiques pour améliorer les méthodes de travail du Mécanisme, le projet ne répond pas pleinement aux préoccupations légitimes de certains membres du Conseil. Compte tenu de ces considérations, la Chine s'est abstenue dans le vote.

Grâce aux efforts conjoints de toutes les parties, les pourparlers d'Astana ont enregistré de bons résultats. Une nouvelle série de pourparlers à Genève aura bientôt lieu. Le règlement politique de la question de la Syrie en est maintenant à un stade critique. Le Conseil doit agir en fonction de l'objectif suprême de parvenir à un règlement politique sur la question de la Syrie. Il doit rester uni sur la question des armes chimiques en Syrie et créer les conditions favorables à un règlement politique. Face à cette situation, la communauté internationale se doit d'unir ses forces et d'inciter toutes les parties en Syrie à œuvrer, sous les auspices des Nations Unies, en faveur d'un processus politique conduit et dirigé par les Syriens afin de parvenir à une solution acceptable pour tous.

La Chine continuera de jouer un rôle constructif dans la recherche d'un règlement politique afin qu'une solution globale, juste et appropriée à la question en Syrie puisse être trouvée rapidement.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon a appuyé et coparrainé le projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2017/962) parce que nous pensons qu'il était le meilleur moyen de faire en sorte que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies continue de fonctionner, tout en répondant aux diverses questions soulevées au cours de la dernière séance du Conseil sur cette question (voir S/PV.8090), le 7 novembre, concernant l'amélioration de ses travaux.

Le Japon a toujours proclamé sa confiance dans l'expertise, l'impartialité et le professionnalisme du Mécanisme d'enquête conjoint. Son travail doit se poursuivre jusqu'à ce que tous ceux qui ont employé des armes chimiques aient été identifiés.

Il est profondément regrettable que le Conseil de sécurité ait une fois de plus échoué à surmonter ses divergences. Cela ne change rien au fait que le Conseil a la responsabilité en dernier ressort de veiller à ce que ceux qui ont employé des armes chimiques soient amenés à en répondre. J'appelle les membres du Conseil à ne pas renoncer à leurs efforts pour prévenir tout autre emploi d'arme chimique et pour qu'aucune impunité ne soit tolérée.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte exprime une nouvelle fois son rejet total de l'emploi d'armes chimiques en Syrie, un rejet qui se fonde sur notre position ferme contre l'utilisation de tout type d'armes de destruction massive ainsi que contre la possession, la mise au point ou les tentatives d'acquérir de telles armes. Notre souci demeure de défendre et de préserver le bien-être du peuple syrien frère, victime de l'emploi de ces armes chimiques, lui qui endure déjà des souffrances indescriptibles depuis de nombreuses années à cause du conflit dans ce pays.

Dans ce contexte, l'Égypte réitère une fois de plus sa position consistant à demander que les parties responsables de l'utilisation d'armes chimiques en Syrie soient identifiées au moyen d'une enquête répondant à tous les critères de fond pour accomplir la tâche en question.

Depuis qu'il a été créé, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a montré qu'il devait absolument améliorer sa méthodologie, notamment en effectuant des visites de terrain sur les sites faisant l'objet d'une enquête parce que des armes chimiques y ont été employées. Ces visites devraient inclure l'excavation, l'enregistrement et la collecte de preuves et d'échantillons. Le Mécanisme d'enquête conjoint devrait aussi examiner et considérer tous les scénarios possibles relatifs à des cas d'utilisation d'armes chimiques.

L'Égypte a cherché à inclure dans tout projet de résolution sur le renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint dont est saisi le Conseil de sécurité, l'ensemble des bases et des principes propres à assurer à ce que ce projet de résolution soit en mesure de fonctionner sans que trop de détails techniques entravent sa mise en oeuvre et d'une manière qui permettrait de réunir des preuves solides et fiables. Toutefois, nos propositions n'ont pas été reçues de manière très positive ou réaliste. Par ailleurs, l'Égypte a souligné l'importance du travail du Mécanisme d'enquête conjoint et la nécessité d'en améliorer la méthodologie, et qu'à cette fin, il faudrait séparer la question du renouvellement de son mandat de

la question de l'examen de ses rapports. Les rapports constituent la teneur des travaux du Mécanisme et de ses résultats, et doivent être examinés indépendamment de la question du renouvellement du mandat et de l'élaboration de sa méthodologie. C'est en raison de cette position de principe que l'Égypte avait appuyé le projet de résolution déposé par les États-Unis en octobre (S/2017/884), qui se limitait à renouveler le mandat du Mécanisme sans établir de lien avec le contenu de ses rapports.

Ces derniers jours, l'Égypte a tenté, en toute sincérité, de parvenir à une solution de compromis équilibrée qui permettrait au Conseil de sécurité de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint et d'améliorer sa méthodologie, l'accent étant mis sur les observations de fond qui ont été présentées concernant sa méthodologie et les incidences de cette dernière depuis le renouvellement de son mandat l'année dernière. Toutefois, les deux projets de résolution déposés ces derniers jours (S/2017/933 et S/2017/962) ne tiennent pas compte de ces préoccupations, ce qui ne nous a pas aidés à atteindre le résultat recherché, et le Conseil de sécurité est parvenu à une conclusion négative sur la question du renouvellement du mandat.

L'Égypte s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution S/2017/962 qui proroge le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint, alors que nous souhaitons que soient identifiées les parties responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous avions l'intention de nous abstenir dans le vote sur le deuxième projet de résolution (S/2017/933), qui n' a pas été mis aux voix car cela polarisait nos conclusions du rapport du Mécanisme et la question du renouvellement de son mandat, ce qui a empêché la communauté internationale d'atteindre ses objectifs, à savoir le renouvellement du mandat du Mécanisme et l'adoption de méthodes de travail qui garantiraient des résultats incontestables fondés sur des données factuelles quant à l'identité des utilisateurs d'armes chimiques en Syrie.

L'Égypte est disposée à revoir sa position et aimerait que l'on passe outre aux positions politiques figées afin de privilégier les intérêts du peuple syrien. Le Conseil de sécurité, ayant établi le Mécanisme d'enquête conjoint, est chargé de lui garantir tout ce dont il a besoin pour accomplir un travail impartial s'agissant d'identifier les personnes et entités responsables de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. L'Égypte est prête à travailler avec toutes les parties intéressées et les parties prenantes pour fournir les bases et les critères nécessaires pour garantir une enquête objective. Elle réaffirme que le seul motif qui sous-tend notre position sur la question du renouvellement du mandat du Mécanisme et de l'amélioration de sa méthodologie est de travailler dans l'intérêt du peuple frère de Syrie, de veiller à ce que l'emploi d'armes chimiques en Syrie ne se reproduise pas et d'identifier les responsables de l'utilisation de ces armes par le passé. Ceci est conforme à nos efforts visant à mettre fin aux souffrances du peuple syrien et à parvenir à un règlement politique définitif qui garantisse qu'il puisse vivre dans la dignité et la sécurité.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme nous le savons tous, la Fédération de Russie n'a pas pu appuyer le projet de résolution (S/2017/962) déposé par la délégation des États-Unis. Aujourd'hui, on nous a dit que nous avons refusé d'engager des consultations ou de communiquer. Ce n'est pas le cas, puisque nos experts ont effectivement communiqué chaque fois qu'ils ont été contactés.

Au cours des dernières semaines, nous avons patiemment expliqué que nous ne pouvons pas prendre le concept proposé au sérieux. Il était erroné dès le départ car il vise à pérenniser les problèmes systémiques qui affligent les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne.

La déclaration faite aujourd'hui par la Représentante permanente des États-Unis était axée non pas sur le Mécanisme, mais, comme à l'accoutumée, sur la Russie. De toute évidence, nous allons également entendre des accusations répétées contre la Russie dans les interviews et les communiqués de presse.

Aujourd'hui, mon collègue britannique a mentionné, on pourrait même dire qu'il a laissé échapper et révélé – et je lui suis très reconnaissant pour sa franchise – le point principal de ce spectacle. Le Représentant permanent du Royaume-Uni a dit qu'il n'y a pas de place pour la Russie dans le processus politique en Syrie. Nous y sommes! C'est pourquoi ce « spectacle» sans scrupules a été conçu, pour jeter le doute sur le rôle de la Russie dans le processus politique de règlement de la crise syrienne. Je voudrais remercier M. Rycroft d'avoir dit à voix haute ce que beaucoup n'ont pas pu se résoudre à faire.

Il n'y avait rien d'équilibré dans le projet de résolution des États-Unis. Les principales points du texte sont restés les même durant tous les débats d'experts. Les changements apportés ont été purement cosmétiques et ne traitaient pas un seul des problèmes inhérents aux organes chargés d'enquêter sur le dossier des armes chimiques syriennes. Nous voudrions rappeler à nos collègues des États-Unis – et à ceux qui n'ont pas souhaité examiner les détails, lorsqu'ils ont appuyé le projet de résolution déconnecté de toute réalité déposé par les États-Unis – que ce sont eux qui devront assumer la responsabilité si le Mécanisme ne peut être préservé. La Russie fait tout son possible pour empêcher que cela ne soit pas le cas. Il avait semblé que nous avions un objectif commun : celui de proroger le mandat du Mécanisme et de renforcer son efficacité afin qu'il puisse identifier les véritables auteurs de crimes commis à l'arme chimique. Or, il s'avère que certains de nos partenaires au Conseil de sécurité ont d'autres priorités.

D'un point de vue historique, nombreux sont ceux qui ont fait observer que les distorsions sans fin sur Damas et les armes chimiques, qui ont de fait été retirées et détruites sous la surveillance de l'OIAC, rappellent fortement la situation concernant l'Iraq il y a près de 15 ans. Les représentants des États-Unis avaient alors sciemment induit en erreur la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, afin de préparer le terrain pour une intervention qui allait causer des malheurs incommensurables à l'Iraq et à l'ensemble de la région.

Dans les mémoires qu'il vient de publier, Gordon Brown, l'ancien Premier Ministre britannique, évoque sans détour le caractère douteux des arguments avancés pour justifier la campagne militaire contre l'Iraq en 2003. Il s'avère que les États-Unis ont délibérément caché à leurs plus proches alliés les conclusions de leurs experts militaires, qui n'avaient pu trouver aucune trace crédible d'activités iraquiennes liées aux armes de destruction massive. Gordon Brown n'est pas le premier ni sans doute le dernier homme d'État à avoir un sursaut de lucidité ou un sentiment de repentir s'agissant des expériences monstrueuses menées en Iraq et en Libye. Quand donc ce laboratoire géopolitique va-t-il fermer?

De concert avec ses partenaires chinois, la Russie, qui a toujours appuyé sans réserve le régime international de non-prolifération des armes de destruction massive, a proposé à maintes reprises, mais sans succès jusqu'à présent, que le Conseil de sécurité examine sérieusement la question du terrorisme chimique au Moyen-Orient. L'année dernière, à la Conférence du désarmement à Genève, le Ministre des affaires étrangères de la Russie, Sergey Lavrov, a proposé d'élaborer une convention internationale pour lutter contre les actes de terrorisme chimique et biologique. Nous appelons tous les membres à se joindre aux discussions sur cette question. Tout retard risque d'être très coûteux.

Pour terminer, je tiens à appuyer la proposition faite par notre collègue bolivien, à savoir déposer à nouveau le projet de résolution S/2017/933. Nous voudrions nous en porter coauteur et proposons qu'il soit mis aux voix aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

Le Mécanisme conjoint d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a confirmé à six reprises que des armes chimiques avaient été utilisées en Syrie par le Gouvernement syrien et Daech. De nombreuses autres allégations font l'objet d'une enquête de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne. Nous pensons qu'il incombe au Conseil de sécurité de s'attaquer à cette grave tendance. Tous les membres du Conseil devraient avoir pour priorité commune de défendre l'intégrité et la crédibilité des normes fondamentales qui régissent depuis longtemps notre sécurité collective, de préserver les moyens d'établir les responsabilités et d'empêcher de nouvelles violations. Le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU est un outil essentiel à cet égard, raison pour laquelle l'Italie a pleinement appuyé le renouvellement de son mandat.

Le projet de résolution à l'examen aujourd'hui (S/2017/962) était le fruit d'une négociation ouverte dans le cadre de laquelle les membres du Conseil ont faits des efforts collectifs pour renforcer la mise en œuvre du mandat du Mécanisme. Un certain nombre de délégations ont proposé des moyens de rendre son fonctionnement plus efficace, et le projet de résolution reprenait plusieurs de ces propositions. Dans le même temps, comme nombre d'entre nous l'avions demandé, le projet de résolution protégeait l'indépendance du Mécanisme, préservait l'intégrité de son mandat et défendait la crédibilité de ses enquêtes passées. Nous pensons que le projet de résolution et les négociations qui y ont mené – nous remercions d'ailleurs la délégation des États-Unis de ses efforts continus à cet égard – incarnaient une volonté de trouver des compromis

et de parvenir à un terrain d'entente, en tenant compte des préoccupations et des principes formulés par toutes les délégations.

Nous sommes donc profondément déçus par le résultat du vote aujourd'hui, car il prive la communauté internationale d'un outil essentiel pour lutter contre l'impunité pour certains des crimes les plus odieux et les plus inacceptables commis en Syrie. La communauté internationale est aujourd'hui affaiblie et l'architecture de notre sécurité collective ébranlée par le vote d'aujourd'hui. Mais le résultat est difficile à accepter. C'est pourquoi nous continuerons à travailler avec les autres membres du Conseil sur la question – si possible, immédiatement après la levée de la présente séance – sachant qu'elle revêt une importance cruciale pour le régime de non-prolifération et le principe de responsabilité. Nous espérons que collectivement, nous pourrons renouer avec la tendance positive de coopération et de consensus à laquelle œuvre le Conseil depuis 2013 sur cette question cruciale.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous devons comprendre les importants débats qui ont eu lieu dans la salle aujourd'hui, Monsieur le Président,.

J'invite les membres du Conseil à se pencher sur un article paru dans le *Daily Mail* en janvier 2013 et retiré ensuite de son site Web. L'article incluait la correspondance électronique entre les hauts responsables d'une société britannique appelée Britam Defence et décrivait un complot, approuvé par Washington, en vertu duquel le Qatar, en coopération avec la Turquie, financerait et appuierait les rebelles en Syrie pour qu'ils utilisent des armes chimiques et en rejettent ensuite la faute sur le Gouvernement syrien. C'est un article britannique qui a été publié dans un journal britannique en 2013, pas un journal syrien.

Malheureusement, certains membres du Conseil traitent la question des fausses allégations qui ont été avancées pour justifier l'invasion éhontée de la Libye et de l'Iraq comme s'il s'agissait d'un incident qui pouvait être oublié par le Conseil. Au contraire, c'est un incident qui pourrait se répéter n'importe quand et en toute impunité. Nous ne pouvons pas le permettre. Heureusement, certains membres du Conseil, dont la mémoire est toujours bonne, n'ont pas oublié.

La Russie n'a pas entravé les travaux du Conseil de sécurité aujourd'hui. Elle s'est employée à empêcher une autre tragédie comme celles dont nous avons été témoins en Libye et en Iraq. Elle a veillé à l'intégrité des dispositions de la Charte des Nations Unies à un moment où l'intégrité et la pureté nous faisaient défaut. Le vote de la Fédération de Russie aujourd'hui sauve le Conseil en l'empêchant de manipuler un mécanisme de l'ONU, dont le Président devrait avoir au moins le même courage que les Présidents de la Commission spéciale constituée en application de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, le Suédois Rolf Ekeus et l'Australien Richard Butler, qui ont refusé de légitimer l'invasion de l'Iraq par les États-Unis et le Royaume-Uni.

La République arabe syrienne – un membre fondateur de l'ONU – reste convaincue que l'Organisation joue un rôle essentiel dans la recherche de solutions aux crises lorsque les États Membres respectent les buts énoncés dans la Charte des Nations Unies, au premier rang desquels figure le maintien de la paix et de la sécurité internationales, dont la responsabilité incombe au premier chef au Conseil.

Cependant, le fait est que trois membres permanents du Conseil ont adopté des politiques agressives qui tendent à imposer leur loi. Ils considèrent l'ONU et le Conseil de sécurité comme de simples bureaux administratifs ou des entités commerciales dont ils se servent pour atteindre leurs objectifs. Heureusement, deux membres permanents, au même titre que d'autres États, s'opposent à ces pratiques et atténuent l'hégémonie et l'agression. Sans ces deux pays, qui sont attachés aux buts énoncés dans la Charte, le monde aurait connu à ce jour encore plus de destructions, de guerres, de crises et de répliques du Front el-Nosra, qui a été créé par ces trois pays lorsqu'ils ont décidé de soutenir et de financer le terrorisme et de l'utiliser comme arme contre tous ceux qui s'opposent à leur politique interventionniste. En République arabe syrienne, nous continuons donc de croire que ce sont les principes du droit international et les buts énoncés dans la Charte qui doivent gouverner les relations internationales. Nous demeurons convaincus que la vérité et la justice finiront par l'emporter, car la seule autre option est le chaos.

En conséquence, mon gouvernement a coopéré dès le début avec l'ONU, ses organes, ses comités et ses nombreux envoyés. Lorsque des groupes terroristes armés ont commis des crimes à Khan el-Assal, près

d'Alep, le 19 mars 2013, qui ont constitué le premier cas d'emploi d'armes chimiques, l'ONU a été la seule entité à laquelle mon gouvernement a demandé de l'aide pour enquêter sur l'emploi d'armes chimiques sur le terrain. Quelques heures seulement après cet incident, j'ai rencontré en personne l'ancien Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. Je lui ai demandé d'envoyer une mission d'urgence pour aider le Gouvernement syrien à faire la lumière sur l'emploi de substances chimiques toxiques et à identifier les coupables. Quelques heures après notre rencontre, comme il me l'a expliqué, le Secrétaire général a consulté les membres influents du Conseil.

Il m'a ensuite rappelé pour m'informer que l'ONU fournirait une aide uniquement pour déterminer si des substances chimiques avaient été utilisées, mais qu'elle ne serait pas en mesure de nous aider à identifier les auteurs de ces crimes. Bien que nous ayons accepté ce mandat incomplet, il a fallu quatre mois au Secrétaire général pour envoyer une mission d'enquête, sous la direction du professeur suédois Åke Sellström. En dépit de ce retard injustifié de quatre mois, la mission n'a toujours pas mis les pieds à Khan el-Assal. C'était il y a quatre ans et demi. La mission ne s'est pas encore rendue à Khan el-Assal du fait de la fabrication des incidents de la Ghouta, qui se sont produits quelques minutes seulement avant que la mission de M. Sellström ne parte pour Khan el-Assal.

Je raconte cette histoire seulement parce qu'elle s'est répétée à maintes reprises. C'était un moment historique, car il a montré qu'on ne laisserait pas les mécanismes et comités créés par l'ONU pour enquêter sur l'emploi de substances chimiques en Syrie établir la vérité ou s'acquitter de leur tâche de manière professionnelle, impartiale, indépendante et transparente. Ces trois États et leurs intermédiaires dans la région ne s'intéressaient qu'à un aspect – leur complot avec des groupes armés terroristes pour mettre en scène des crimes en utilisant des substances chimiques contre les civils syriens et les imputer ensuite au Gouvernement de la République arabe syrienne parce qu'ils n'avaient pas trouvé d'armes plus dangereuses pour réaliser leurs programmes interventionnistes et destructeurs après avoir joué toutes leurs autres cartes.

En République arabe syrienne, nous ne sommes nullement opposés à la création de mécanismes d'enquête indépendants, honnêtes et professionnels en vue de déterminer qui est responsable de l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Comme je viens de le dire, nous avons été les premiers à demander cette assistance. Nous estimons que le projet de résolution présenté par la Russie et la Chine et bloqué par trois États depuis le début visait à aider le Mécanisme à s'acquitter de son mandat, en application des normes des mandats internationaux pertinents, et à le détourner de la politisation et de la pression exercée par les États-Unis, le Royaume-Uni et la France. Cela aurait permis de rectifier l'orientation de ses travaux de manière à lui permettre d'établir les faits sur la base de preuves physiques et concluantes, qui n'ouvrent pas la porte à de multiples interprétations, aux falsifications ou à la manipulation. Tout projet de résolution qui ne tiendrait pas compte de ces normes et de ces mesures de protection s'apparenterait à un simple jeu de PlayStation et représenterait une tentative désespérée de poursuivre une entreprise dangereuse qui consiste à mener des enquêtes de loin, en s'appuyant sur de faux témoins, des informations fournies par le Front el-Nosra, un groupe terroriste; sur des sources publiques qui lui sont affiliées, notamment les Casques blancs; et sur des mécanismes d'alerte rapide, mentionnés dans le rapport du Président du Mécanisme, qui sont capables de prédire l'inconnu et parviennent d'une manière ou d'une autre à détecter des armes chimiques transportées par voie aérienne à plusieurs kilomètres de distance.

Je rappelle à tout le monde que la délégation des États-Unis n'a pas perdu de temps pour demander au Conseil de proroger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint 48 heures seulement après la présentation de son septième rapport (S/2017/904, annexe), alors qu'il avait déjà été révélé à ce stade que le rapport avait été préparé et rédigé dans des salles sombres à Londres, Paris et Washington. Les dirigeants du Mécanisme n'ont eu qu'à signer et approuver le rapport pour le présenter au Conseil le 7 novembre (voir S/PV.8090). Ils n'ont même pas pris la peine de prendre note des observations des membres du Conseil et d'y répondre durant cette séance. Je ne répéterai pas les observations que j'ai formulées la semaine dernière dans cette salle en ce qui concerne les aspects juridiques, techniques et scientifiques qui contredisent le rapport et ce que cela laisse entrevoir de la méthodologie et des conclusions spécieuses du Mécanisme au sujet de Khan Cheïkhoun.

Certains membres du Conseil ne sont peut-être pas au courant du fait qu'un expert britannique de la Mission permanente du Royaume-Uni auprès de l'Organisation des Nations Unies a rendu visite à un grand nombre de missions permanentes pour défendre les conclusions figurant dans le rapport avant même sa publication. Quand je dis les mêmes conclusions, je veux dire que la

formulation, la terminologie et les informations étaient identiques en tous points. Comment peut-on parler d'impartialité et de professionnalisme lorsqu'un expert britannique a promu les mêmes résultats qui devaient être présentés dans le rapport?

Mon pays, la Syrie, réaffirme qu'elle applique les dispositions de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Depuis que nous avons accédé à la Convention en 2013, nous n'avons pas eu en notre possession des substances chimiques toxiques interdites, comme l'a confirmé Mme Sigrid Kaag, Chef de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, dans le rapport qu'elle a présenté au Conseil en juin 2014 (S/2014/444, annexe). La Syrie considère l'utilisation d'armes chimiques comme un acte immoral qui doit être condamné, indépendamment de l'endroit, du moment et des conditions dans lesquelles ces armes sont utilisées.

Pour conclure, de concert avec les gouvernements d'un certain nombre d'autres États Membres, nous estimons que l'heure est venue pour le Conseil d'honorer sa responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales avec intégrité et de manière équilibrée. À cette fin, certains membres du Conseil doivent veiller à ce que leurs actions correspondent à leurs paroles, en particulier ceux qui plaident avec enthousiasme pour une prorogation du mandat du Mécanisme à la manière américaine. Ces pays doivent promouvoir avec le même enthousiasme la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont certaines sont basées sur le Chapitre VII de la Charte, et enquêter sur les violations de ces résolutions par les gouvernements de certains États. Ces pays doivent également prendre en considération les centaines de lettres que nous avons envoyées au Conseil au sujet de l'appui et du financement des armes qui ont été et sont toujours fournis par les Gouvernements américain, français, britannique, saoudien, qatarien et turc aux groupes terroristes en Syrie, et au sujet de l'appui constant d'Israël au Front el-Nosra dans la zone de séparation du Golan arabe syrien occupé, qui a mené à l'enlèvement de deux membres des contingents fidjien et philippin déployés au sein de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

Je tiens à vous informer, Monsieur le Président, et je suis certain que vous le savez, que j'ai envoyé hier une lettre au Président du Conseil, pour demander l'ouverture d'une enquête au sujet d'un rapport documenté publié par la British Broadcasting Corporation sur l'appui fourni aux terroristes de l'EIIL par les prétendues forces de la coalition internationale. Cet appui était censé sécuriser la sortie d'éléments de l'EIIL, leur fournir un abri et nuire aux opérations menées par l'Armée arabe syrienne et ses alliés contre l'EIIL. Nous attendons du Conseil qu'il fasse preuve de ce même enthousiasme dont il a été animé aujourd'hui lorsqu'il se penchera sur toutes les questions que j'ai abordées dans ma déclaration.

Le Président (*parle en anglais*) **:** J'ai l'intention, avec l'assentiment des membres du Conseil, de suspendre la séance pendant 15 minutes afin que les documents soient préparés pour la reprise de la séance.

Il en est ainsi décidé.

La séance, suspendue à 16 h 55, est reprise à 17 h 15.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/968, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'État plurinational de Bolivie.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez les travaux de cette séance inhabituelle du Conseil. Pour nous, il est important que le texte du projet de résolution (S/2017/968) que nous présentons soit soumis à l'examen des membres du Conseil. Nous ne faisons en cela que nous conformer au règlement intérieur provisoire du Conseil et nous n'avons pas à nous en excuser.

Dans le même temps, nous voudrions dire clairement que nous voulons que le Mécanisme d'enquête conjoint continue à travailler, mais nous voulons que les réserves émises par les autres membres du Conseil de sécurité soient prises en compte. Ceci dit, ma délégation demande aux membres du Conseil d'appuyer ce projet de résolution.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie partage notre engagement commun en faveur d'un monde exempt d'armes chimiques et elle est préoccupée par les

incidences continues du terrorisme chimique au Moyen-Orient. Notre position n'a pas changé. Nous condamnons l'utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit et quelles que soient les circonstances. Les auteurs de tels crimes doivent avoir à en répondre.

La Russie a participé depuis le début à la démilitarisation chimique de la Syrie, qui été menée à bonne fin, et a été l'un des fondateurs du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui a reçu pour mandat d'enquêter sur les cas d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Nous pensions qu'en travaillant de façon professionnelle, responsable et impartiale, le Mécanisme ferait du bon travail s'agissant de dire qui pourraient être les auteurs des attaques chimiques présumées, sur la base de données inattaquables. Mais il s'est avéré clairement que ses activités ont été marquées par des vices fondamentaux, ce qui ne nous a pas permis d'examiner officiellement la question du renouvellement de son mandat. Entre autres choses, il faut citer ses méthodes de travail à distance, le fait qu'il a porté une attention exclusive aux témoignages douteux de groupes de l'opposition et même terroristes, et qu'il n'a tenu aucun compte de tout l'éventail des règles et des méthodes stipulées dans la Convention sur les armes chimiques.

Nous n'avons cessé de répéter ces dernières semaines qu'il était impossible d'examiner la question du renouvellement du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint sans réexaminer les conclusions auxquelles il est arrivé dans son septième rapport (S/2017/904, annexe), qui regorge d'erreurs et d'incohérences. Les résultats de l'analyse des experts russes à cet égard ont été distribués aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous en avions fait mention lors de la séance du Conseil de sécurité du 7 novembre (voir S/PV.8090).

Qu'il suffise de dire que la version selon laquelle la bombe contenant du gaz sarin qui a explosé à Khan Cheikhoun a été larguée par un avion militaire syrien est totalement irréaliste, car cela défie toutes les lois de la physique et de la balistique. Un avion suivant une trajectoire telle que celle enregistrée par le radar américain aurait été incapable physiquement de faire cela. Un missile non guidé largué perpendiculairement à l'avion n'aurait pas pu exploser cinq kilomètres plus loin. C'est pourquoi les experts de notre pays, qui connaissent mieux que quiconque les détails tactiques et techniques d'un avion de type Su-22, ont réfuté catégoriquement cette possibilité. Le rapport contient tout un tas d'autres erreurs et incohérences pour lesquelles nous n'avons pas reçu d'explications convaincantes. Il est vrai que la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Mme Nakamitsu, a essayé de répondre à certaines de nos questions, mais franchement, sans succès. Ses réponses font essentiellement référence au rapport et aux conclusions de la Mission d'enquête conjointe, dont nous avons demandé qu'ils soient clarifiés. Bref, nous n'avons reçu aucune explication. Le Chef du Mécanisme d'enquête conjoint, M. Mulet, a surtout privilégié les entretiens avec la presse, ce qui est très étrange pour quelqu'un qui dirige un mécanisme d'enquête censé être indépendant. En outre, dans une interview qu'il a accordée au *New York Times* le 9 novembre, il s'est permis de lancer des attaques infondées et injurieuses contre la Russie, qui sont pas dignes de lui.

Dans ce contexte d'une pseudo-enquête, qui ne résiste à aucune critique, et de témoignages fabriqués de toutes pièces par des témoins venus d'on ne sait où et qui ne tiennent pas debout, le Mécanisme d'enquête conjoint s'est permis de déclarer un État entier, la République arabe syrienne, coupable. Ce faisant, la direction du Mécanisme a sacrifié sa propre réputation et est entrée sans aucune gloire dans l'histoire des spéculations politiques concernant la Syrie. Cependant, nous savons qu'il est inutile de blâmer uniquement le Mécanisme. Il a seulement servi de courroie de transmission et a suivi les instructions politiques de ses marionnettistes. Nous savons qui ils sont.

Néanmoins, nous voulons préserver le Mécanisme. Le projet de résolution (S/2017/968) qui a été d'abord déposé par la Russie aujourd'hui et qui est de nouveau présenté par la Bolivie, et qui va être mis aux voix, vise à proroger le mandat de façon à améliorer sensiblement la qualité du travail du Mécanisme d'enquête conjoint en le rendant pleinement conforme aux normes élevées de la Convention sur les armes chimiques. Nous n'avons aucune intention d'empiéter sur l'indépendance des enquêteurs du Mécanisme. Ce que nous voulons, c'est établir des paramètres clairs et transparents pour ses activités, pour empêcher de nouvelles manipulations de ses enquêtes – auxquelles se sont livrées les opposants au Gouvernement syrien jusqu'à présent.

Le projet de résolution demande au Mécanisme d'enquête conjoint de mener ses enquêtes conformément aux pratiques de la Convention sur les armes chimiques, en se rendant directement sur le site où se produisent les incidents relatifs à l'utilisation d'armes chimiques et en ayant recours à tous les outils et méthodes disponibles.

En ce qui concerne les problèmes éventuels ayant trait à l'accès, le Conseil de sécurité doit en être immédiatement informé. S'il n'est pas possible de mener une enquête sur le terrain, nous proposons que le Mécanisme conserve les résultats de son enquête et les conclusions tirées à distance par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne jusqu'à ce qu'il soit possible de mener une enquête complète. Ce faisant, les liens entre les deux structures seront renforcés, ce qui leur permettra de mener leurs activités avec le maximum d'efficacité.

Nous ne pouvons pas considérer que l'enquête sur l'incident relatif à l'utilisation du gaz sarin à Khan Cheïkhoun est terminée tant que le Mécanisme d'enquête conjoint n'aura pas visité les lieux et n'aura pas prélevé des échantillons à la base aérienne de Chaaeïrat. Le projet de résolution contient des dispositions spécifiques à ce sujet. Il contient des instructions à l'intention du Secrétaire général, à qui il est demandé de soumettre au Conseil, dans un délai de 20 jours, des recommandations concernant de nouvelles mesures de nature à renforcer, le cas échéant, le Mécanisme d'enquête conjoint. Au titre de ce projet de résolution, le Conseil de sécurité, quant à lui, exprime son intention de donner rapidement suite à ces recommandations.

Nous sommes convaincus que le Mécanisme doit adopter une démarche plus responsable en ce qui concerne ses obligations dans le cadre du mandat qui lui a été confié l'an dernier, à savoir enquêter sur les activités liées aux produits chimiques menées par des acteurs non étatiques. À ce jour, rien n'a été fait dans ce sens à notre connaissance. Par ailleurs, on n'a fait aucun cas de nombreuses plaintes de la Syrie à ce sujet, en sa qualité de partie à la Convention sur les armes chimiques.

En révisant le projet de résolution, nous avons essayé de prendre en compte, dans la mesure du possible, les points de vue de nos partenaires au sein du Conseil de sécurité. Nous avons inclus dans le texte un certain nombre d'idées présentées par les États-Unis et plusieurs autres membres du Conseil. En particulier, nous avons décidé de proroger le mandat d'un an et non de six mois, pour suivre ce qui figure dans les résolutions 2235 (2015) et 2319 (2016). Nous étions prêts à réviser le paragraphe du dispositif où il est question de réexaminer les conclusions figurant dans les rapports publiés par le Mécanisme l'an dernier et de nous limiter à l'incident survenu à Sarmin. À l'époque, le Mécanisme avait basé ses conclusion sur une version selon laquelle une bombe-baril remplie de chlore, larguée d'une haute altitude, avait traversé un conduit de ventilation de même dimension; alors que le Mécanisme avait lui-même dit que cela était improbable. Incroyable. Nous appelons les membres du Conseil de sécurité à voter pour le projet de résolution que nous soumettons, avec la Bolivie et la Chine, à son attention.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je pense que qu'il y a certaines choses que nous devons comprendre ici. Je pense que cela a beaucoup à voir avec la sincérité – que l'on en ait fait preuve ou non; avec les acteurs concernés – s'ils sont dignes de confiance ou non; avec le processus – la façon dont tout s'est joué; et puis, avec ce que nous devons faire maintenant. Dans ce contexte, j'ai quelques observations à faire.

Premièrement, nous avons tous voté. Nous avons voté en disant que nous allions suivre les règles. Nous allions d'abord voter sur le projet de résolution déposé par la Russie (S/2017/933) et ensuite sur le projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2017/962). La Bolivie a manqué de respect vis-à-vis du Conseil en trichant et en manigançant pour qu'il y ait un autre vote après le vote sur le projet de résolution déposé par les États-Unis. Nous allons procéder à ce vote et nous aurons les mêmes résultats. Pour un membre qui dit toujours vouloir être transparent, il n'y a rien de transparent à cette façon d'agir. La Bolivie a essayé de berner tous les membres du Conseil, et c'est son problème.

Deuxièmement, les États-Unis ont pris le projet de résolution très au sérieux. Nous avons la plus grande foi dans le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons coopéré de bonne foi avec la Russie lorsque nous avons lancé initialement l'idée de mettre en place le Mécanisme d'enquête conjoint. Nous étions tous unis et nous avons travaillé de concert lorsque nous avons mis en place le Mécanisme d'enquête conjoint. Ce Mécanisme était là pour une raison. Il était là parce que des armes chimiques continuent d'être utilisées en Syrie, et que des gens continuent à en mourir. Pour cette raison, nous étions conscients de son importance. Je me réjouis d'entendre la Russie dire que le Mécanisme d'enquête conjoint est très important.

Cependant, ce qui est surprenant, c'est que soudainement, la Russie estime que le Mécanisme d'enquête conjoint a de nombreux défauts alors qu'elle ne lui a trouvé aucun défaut lorsqu'il a conclu que

c'était l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) qui était responsable. Ces défauts ne semblaient pas exister alors. Ils ne sont apparus que lorsque l'on a pointé la Syrie du doigt. Pourquoi en est-il ainsi? Le processus était-il différent? Les experts n'ont-ils pas procédé de la même manière? Ont-ils traité l'EIIL différemment de la manière dont ils ont traité la Syrie? C'est cela que nous allons dire? Alors, où est notre responsabilité? Notre responsabilité est de veiller à ce que le Mécanisme d'enquête conjoint reste indépendant.

Maintenant, nous sommes saisis d'un nouveau projet de résolution. À propos, les États-Unis ont travaillé avec chacun des membres du Conseil, même la Russie, en ce qui concerne leur projet de résolution. Même si la Russie n'a pas voulu dialoguer avec nous, nous avons pris en compte certains éléments sur la base du projet de résolution et nous avons apporté des modifications à notre texte. J'ai montré à la Russie ces modifications, et la Russie a alors déclaré qu'elle n'avait pas l'intention de voter pour ce texte depuis le début et qu'elle allait y opposer son veto. Encore une fois, il s'agissait d'un manque de sincérité parce que la Russie aurait dû nous dire à tous que telles étaient ses intentions dès le début.

Je vais maintenant passer au processus. Nous sommes saisis d'un autre projet de résolution. Soudainement, la Russie présente un projet de résolution et la Chine se joint à elle. Ils n'ont contacté aucun autre pays membre du Conseil. Aucun d'eux n'a consulté qui que ce soit et aucun d'eux n'a voulu en discuter. Pour eux, il ne s'agissait que d'un jeu, juste pour opposer un autre texte à notre projet de résolution, et c'est ce qu'ils ont fait. Nous avons toujours ce texte sous les yeux, et je peux vous dire ce que nous en pensons. Ils veulent un Mécanisme d'enquête conjoint qui n'est pas indépendant. Ils veulent un Mécanisme sans communication de l'information. Ils veulent un Mécanisme qu'ils puissent microgérer – ou que tout membre puisse microgérer. Tel est le Mécanisme qu'ils veulent. C'est ce qu'ils cherchent à obtenir.

Aujourd'hui, j'ai entendu tant de mes amis du Conseil dire combien tout cela est embarrassant. Il est embarrassant que le Conseil ne soit pas uni. Il est embarrassant que nous laissions cela se produire. Non. Ce qui est embarrassant, c'est que nous ne reconduisions pas le Mécanisme. Ce qui est embarrassant, c'est que chacun s'inquiète de qui il va contrarier, et qu'il ne pense pas aux gens qui ont été victimes de frappes chimiques.

Pour comprendre l'importance de ce que ce mécanisme d'enquête accomplirait, il faut aussi comprendre quand un pays joue avec la vie des gens. C'est exactement ce qui se produit ici, et cela s'est produit 10 fois. Nous avons regardé cela se produire – 10 veto différents. Dès lors, je dirai que la seule chose qui est ressortie de la séance d'aujourd'hui, c'est que l'on ne peut pas faire confiance à la Russie dans le processus politique en Syrie. La Russie ne peut pas être un acteur utile et de confiance car elle veut décider du coupable; elle veut contrôler ce qui se passe; elle veut avoir la mainmise sur cette zone, car elle veut travailler avec l'Iran et la Syrie pour s'assurer qu'ils sont sous son contrôle. Si quelqu'un est prêt à accepter cela, il doit agir en conséquence. Les États-Unis ne sont pas prêts à accepter cela.

Je dirai donc que, tout au long de ce processus, nous avons été très tolérants et nous avons essayé de travailler avec tout le monde – comme nous le faisons toujours – car nous estimons que chaque membre est important. Et nous pouvons sourire, nous pouvoir travailler avec tout le monde, nous pouvons incorporer ces changements, mais les États-Unis refusent qu'on leur manque de respect. Nous avons travaillé pendant des semaines sur un projet de résolution, et soudain ils font marche arrière et disent « Au fait, pouvons-nous proposer autre chose? ». J'ai un projet de résolution avec tous les changements qui ont été demandés, mais nous allons laisser un membre à lui seul accorder le droit d'utiliser des armes chimiques en Syrie.

J'ai quelque chose à dire à mes amis russes : vous serez responsables de la prochaine attaque à l'arme chimique. La prochaine fois que j'aurai des images à montrer, c'est parce qu'ils auront laissé faire. Car en nous privant du Mécanisme, ils disent au monde entier qu'on a le droit d'utiliser des armes chimiques. C'est cela qui doit nous embarrasser aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Kazakhstan, Fédération de Russie

Votent contre :

France, Italie, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

S'abstiennent :

Égypte, Éthiopie, Japon, Sénégal

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté parce qu'il n'a pas obtenu le nombre de voix requis.

Je donne maintenant la parole aux membres qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Je n'avais pas l'intention de prendre à nouveau la parole, mais je me dois de signaler combien je déplore ce qui s'est passé aujourd'hui au Conseil et la manière dont il a été transformé d'un organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales en une émission de télévision.

Je souligne une fois de plus que nous nous sommes abstenus dans le vote sur les deux projets de résolution après nous être acharnés à tenter de rapprocher des positions divergentes pour reconduire le mandat et améliorer l'efficacité du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies sans compromettre son indépendance. Nous avons vu matière à consensus et essayé d'en profiter. Toutefois, l'occasion n'a pas été saisie et la polarisation s'est maintenue pour aboutir au résultat d'aujourd'hui.

Je réaffirme que le consensus est possible. Il est possible d'y parvenir à condition de faire preuve de la détermination nécessaire. Nous sommes prêts à poursuivre nos efforts pour préserver le Mécanisme et son indépendance.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine a voté contre le projet de résolution initialement présenté par la Fédération de Russie (S/2017/968), et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous considérons que le document équivaut à une tentative délibérée de saper la crédibilité et l'indépendance à la fois du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et de la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en République arabe syrienne.

Deuxièmement, il ressort du texte que le projet a pour but de faire obstacle aux enquêtes indépendantes par des moyens artificiels et injustifiés. En outre, la tentative de microgérer le Mécanisme d'enquête conjoint et la Mission d'établissement des faits n'est rien de moins qu'une tentative mal déguisée de saboter les travaux de l'un comme de l'autre.

Troisièmement, il faut également noter que le document n'a pas été ouvert à la négociation au sein du Conseil. Cela en dit beaucoup sur la volonté de ses auteurs de réellement parvenir à un accord sur ce texte et, en passant, de contribuer au projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2017/962), qui a fait l'objet de vraies négociations.

En somme, nous ne pouvons pas soutenir un scénario dont le seul but est de protéger à tout prix les auteurs de crimes atroces en Syrie afin qu'ils n'aient pas à répondre de leurs actes.

M. Bessho (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon n'a pas soutenu le projet de résolution initialement déposé par la Fédération de Russie (S/2017/968) car nous n'adhérons pas à l'évaluation qui y est faite du travail passé du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Si nous prenons note de la volonté de la Russie d'envisager la reconduction du mandat du Mécanisme et de son souhait d'en améliorer les travaux, nous estimons toutefois que la meilleure façon de maintenir le Mécanisme opérationnel est décrite dans le projet de résolution présenté par les États-Unis (S/2017/962), qui n'a pas pu être adopté. Cela ne change rien au fait qu'il incombe au Conseil en dernière instance d'assurer l'application du principe de responsabilité en cas d'emploi d'armes chimiques. Une fois encore, j'exhorte sincèrement tous les membres du Conseil à ne pas abandonner leurs efforts et à poursuivre les débats afin de trouver un moyen d'empêcher qu'il soit de nouveau fait recours à des armes chimiques et de ne pas tolérer l'impunité.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine condamne fermement l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Nous tenons à ce que des enquêtes soient menées sur les incidents afin de traduire en justice leurs auteurs et les personnes coupables d'avoir commis des attaques à l'arme chimique.

Nous souhaitons que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies poursuive ses travaux. Le projet de résolution qui a été mis aux voix contient la proposition de proroger d'un an le mandat du Mécanisme, une condamnation des attaques à l'arme chimique en Syrie, un appel vigoureux

à ce que des enquêtes aient lieu, et l'expression de préoccupations quant à l'emploi d'armes chimiques par des acteurs non étatiques, notamment des organisations terroristes. Il vise par ailleurs à améliorer les méthodes de travail et le mandat du Mécanisme et à renforcer ses moyens d'enquête et de recueil de preuves sur site, et présente des recommandations précises pour améliorer le travail du Mécanisme et assurer la fiabilité et la crédibilité des conclusions de ses enquêtes.

La Chine a appuyé le projet de résolution et a voté pour. Nous regrettons qu'il n'ait pas été adopté.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous sommes profondément déçus que notre initiative, qui visait à étendre les travaux du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et à améliorer la qualité de ses enquêtes sur les cas d'emploi d'armes chimiques en Syrie, n'ait pas obtenu l'appui nécessaire.

Nous pensions bien que divers subterfuges seraient utilisés pour tenter de faire porter à la Russie la responsabilité d'un arrêt éventuel des activités du Mécanisme. Le 24 octobre, c'est précisément dans cette même intention qu'on nous a délibérément amenés à exercer notre droit de veto alors qu'il n'était nullement nécessaire de procéder à un vote (voir S/PV.8073). Nous n'excluons pas la possibilité que la volonté de diffamer notre pays ait désormais supplanté celle de préserver le Mécanisme. Nous allons à présent écouter les nombreuses déclarations à la presse de nos collègues autour de cette table. Le monde sera bientôt inondé de mensonges sur ce qui s'est passé aujourd'hui au Conseil de sécurité. Comme à l'ordinaire, c'est la Russie que l'on rendra responsable de tout.

Il me semble que personne n'écoute ou ne veut écouter lorsque je prends la parole. Tout ce que j'ai dit dans ma déclaration – dans mes deux déclarations, d'ailleurs – a globalement été ignoré. Nous avons été accusés de ne pas prendre part aux consultations, alors même que nous nous sommes réunis au moins trois fois au niveau des experts avec nos collègues des États-Unis. Nous avons été accusés de dire dès le départ que nous nous opposerions à l'adoption du projet de résolution des États-Unis. C'est vrai, parce que le projet de résolution proposé par les États-Unis enracinait les erreurs fondamentales du Mécanisme. Mais nous avons proposé notre propre initiative.

Nous sommes accusés de nous livrer à des jeux de dupes. Nous estimons que ce n'est pas nous qui sommes en train de jouer à des jeux politiques, mais que d'autres se jouent de nous. On nous dit que nous nous félicitons des résultats des travaux du Mécanisme d'enquête conjoint lorsque des terroristes sont accusés d'avoir perpétré des attaques à l'arme chimique. Dans le même temps, nous sommes accusés de servir de couverture au Gouvernement syrien. Ce n'est pas vrai.

Nous protestons contre le manque flagrant de professionnalisme dont fait preuve le Mécanisme, un manque de professionnalisme qui est très probablement délibéré. Pour donner un exemple relatif à un autre domaine, dans un argument avancé dans le septième rapport du Mécanisme (S/2017/904, annexe) pour étayer l'affirmation selon laquelle l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) a utilisé de l'ypérite à Oum Haouch, le seul indice fourni est l'assertion qu'il a déjà été constaté que l'EIIL en avait utilisé avant, et que l'autre groupe impliqué ne s'en était jamais servi. Peut-on parler ici d'enquête professionnelle? C'est tout simplement ridicule.

Nous sommes fermement convaincus que ceux qui prêtent attention comprendront ce qui se passe réellement. Je tiens à réaffirmer que, ces dernières années, la Russie, qui ne prend pas à la légère ses obligations d'État-partie à la Convention sur les armes chimiques, a fait un travail considérable en matière de démilitarisation chimique de la Syrie, notamment en aidant à créer le Mécanisme et en l'appuyant. Pendant tout ce temps, nous avons systématiquement cherché à renforcer l'efficacité de ses travaux, alors que certains de nos partenaires occidentaux ne faisaient pas le moindre effort pour nous comprendre. Aujourd'hui, il est devenu limpide qu'il faut un mécanisme d'enquête robuste et professionnel qui contribuera à empêcher la menace du terrorisme chimique dans la région de se répandre, mais ce que d'autres veulent, c'est une entité semblable à une marionnette qui leur permettra de manipuler l'opinion publique et qui, sur la base de fausses informations, accusera à répétition le Gouvernement syrien de violer les normes internationales.

Ceux qui ont voté contre le projet de résolution déposé par la Russie et la Chine portent l'entière responsabilité de la cessation des activités du Mécanisme d'enquête conjoint.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie et vous

félicite encore une fois, Monsieur le Président, de votre leadership à la présente séance.

Nous sommes bien entendu frustrés, comme la majorité des membres autour de cette table, par ce nouvel échec collectif du Conseil qui n'a pas réussi à reconduire collectivement le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Je viens d'un pays qui n'a jamais utilisé d'armes chimiques. Je viens d'une région qui est en train de régler son dernier conflit armé, d'une région qui est exempte d'armes nucléaires, et d'une région qui, à maintes reprises, a fait la preuve de son respect du droit international et de l'ONU.

La représentante des États-Unis a affirmé ici que la Bolivie n'a pas respecté le Conseil et qu'elle n'avait pas agi de manière transparente. La Bolivie rejette catégoriquement ces accusations, qui sont absolument inacceptables et très loin de la vérité. La Bolivie ne s'excusera pas d'avoir utilisé le règlement du Conseil de sécurité. Lorsque, au début de la séance, nous avons appuyé le projet de résolution (S/2017/933) présenté par la Russie, il était clair que nous allions avoir recours au mécanisme prévu au règlement. Le fait qu'elle ait mal évalué juridiquement la situation ne lui permet pas d'accuser une délégation qui se trouve sur un pied d'égalité avec la sienne et qui jouit des mêmes droits de manquer de transparence ou de vouloir manquer de respect aux autres membres du Conseil de sécurité.

Et tant que nous en sommes à parler de transparence et de manque de respect pour le Conseil de sécurité, nous devrions peut-être rappeler la séance qui s'est tenue ici le 7 avril (voir S/PV.7919). Lors des consultations à huis-clos, alors que, encore une fois, nous nous employions tous à adopter un projet de résolution sur la situation en Syrie, la transparence n'était-elle pas de mise alors? N'était-ce pas un manque de respect au Conseil de sécurité de la part des États-Unis, alors que nous tentions de trouver une issue à la situation, que de se préparer à bombarder une base militaire syrienne, en violation de la Charte des Nations Unies? Il s'agissait d'une action unilatérale inacceptable. La Bolivie rejette catégoriquement les accusations de la Représentante.

En tout état de cause, la Bolivie continuera de travailler pour que soit prorogé le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous espérons que nous pourrons laisser derrière nous ces spectacles médiatiques et cette logique qui consiste à nous accuser mutuellement de ne pas avoir le sens des responsabilités et que, véritablement, nous donnerons une lueur d'espoir aux victimes des attaques à l'arme chimique, non seulement en Syrie, mais où que ce soit dans le monde. Je le dis encore une fois : j'espère que les futures négociations seront couronnées de succès et aboutiront à la reconduction du mandat du Mécanisme.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je serai bref. De fait, j'ai oublié de mentionner trois points qu'il me semble important de mentionner aujourd'hui.

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, de la manière dont vous avez dirigé la séance de ce jour. Elle a été houleuse, mais vous avez réussi à la guider de manière véritablement présidentielle.

Deuxièmement, je voudrais rappeler quelque chose que j'ai oublié de mentionner, à savoir que notre projet de résolution (S/2017/933) n'a pas été présenté hier, mais que le Conseil en est saisi depuis le 7 novembre.

Enfin, je tiens à souligner – ce que j'ai omis de faire tout à l'heure – que, si la Bolivie n'a manifestement pas besoin de la protection de la Russie, elle a en revanche besoin d'appui. De mon point de vue, les accusations de manque de transparence qu'a formulées la représentante des États-Unis s'agissant du processus employé aujourd'hui par le représentant de la Bolivie étaient complètement infondées. Malheureusement, nous avons vu nos partenaires de négociations faire preuve de beaucoup moins de transparence lors du processus de vote aujourd'hui.

La séance est levée à 17 h 45.